

No Dossier : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ No Tél : \_\_\_\_\_



**FJT Escale St Charles**

## Foyer de Jeunes Travailleurs

**Simple 390.53 €**  
**Simple avec salle de bain collective 281.82 €**

- Chambres meublées.
- Caution : Logement + Clé Magnétique
- Contrat de résidence d'un an.
- 18 à 25 ans.

Laverie  
&  
cuisine collective



**RS Jouven**

## Résidences Sociales

**T1' De 432.64 € à 437.80 €**

**T1 bis / T2 De 457.93 € à 582.97 €**

- Logements équipés et meublés.
- Caution : Logement + Clé Magnétique
- Électricité Comprise. Forfait d'eau.
- Contrat de résidence d'un an.
- 18 à 30 ans.

Laverie  
collective



**RS Blancarde - Linné**

## Logements en diffus

- Logements non équipés et non meublés.
- Caution : Logement
- Loyer + charges (Provision d'eau + Entretien)
- Électricité non Comprise.
- Contrat de sous-location de 3 ans.
- 18 à 30 ans.



**RS Blancarde - Auger**

**www.aajt.asso.fr**

## Pour tous les demandeurs

- ☐ 1 Photo d'identité
- ☐ 1 Copie de la Carte d'identité ou Carte de Séjour
- ☐ 1 RIB d'un compte courant (pas de livret A)
- ☐ 1 Avis d'impôt 2021 sur les revenus 2020
- ☐ 1 Avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019
- ☐ 1 Attestation de sécurité sociale
- ☐ Si No CAF : 1 Attestation CAF
- ☐ Si Orientation par un Travailleur Social : Rapport social

- ☐ 1 Certificat VISALE
- ou No de la demande VISALE \_\_\_\_\_

Avec VISALE, Action Logement se porte garant gratuitement pour couvrir les loyers impayés et les dégradations locatives

La demande de certificat VISALE est à faire sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr)

## + Si salarié, apprenti, contrat de professionnalisation, alternance.

- ☐ 1 Contrat de Travail
- ☐ 3 derniers bulletins de salaire

## + Si demandeurs d'emploi

- ☐ 1 Notification de prise en charge et dernier avis de paiement
- ☐ Avis de situation récent

## + Si intérimaire

- ☐ 1 attestation Pole Emploi des 12 derniers mois à demander à votre agence d'intérim.
- ☐ Contrat de mission en cours
- ☐ 3 derniers bulletins de salaire

## + Si étudiant

- ☐ 1 Certificat de scolarité
- ☐ Si boursier : 1 Notification de bourse

**Tout dossier incomplet ne sera pas accepté**

# Procédure d'admission

## CONSTITUTION DU DOSSIER

- Retirez le dossier habitat à l'accueil de l'AAJT au 3, rue Palestro ou remplissez le formulaire « demande de logement » sur le site internet [www.aajt.asso.fr](http://www.aajt.asso.fr)
- Rassemblez l'ensemble des pièces demandées (l'accueil ne fait pas la photocopie de vos documents, merci de faire en sorte que vos photocopies soient lisible)
- Venez déposer le dossier complet à l'accueil de l'AAJT au 3, rue Palestro 13003 Marseille (en main propre ou par courrier).  
*Dans le cas ou la liste d'attente serait trop importante, il ne sera pas possible de déposer votre dossier.*  
*Avant tout dépôt merci de contacter l'accueil ou de le site internet [www.aajt.fr](http://www.aajt.fr), bouton « je suis à la recherche d'un logement » tout en bas de la page d'accueil*

## ENTRETIEN

Si le dossier est complet, un rendez vous pour un entretien avec une conseillère va vous être fixé afin de faire le point sur votre situation et votre demande.

- Présentez vous à l'entretien avec la conseillère. Prévoyez environ 1h pour l'entretien. (en cas d'empêchement ou de retard merci de contacter l'accueil au 04 91 07 80 00 touche 3)

## PASSAGE DE VOTRE DOSSIER DEVANT LA COMMISSION HABITAT

La commission va étudier votre dossier, sa décision vous sera transmise par écrit (courrier, mail ou à retirer à l'accueil de l'AAJT).

- Si vous n'êtes pas d'accord avec cette décision vous pouvez effectuer un recours écrit (courrier ou e-mail) dans un délai de 15 jours maximum après la commission.

**Attention :** Le service Habitat (Foyer de Jeunes Travailleur et Résidences Sociales) n'est pas un service d'urgence, la procédure peut être plus ou moins longue et tant que la commission n'a pas validé votre dossier nous ne pouvons vous garantir qu'un logement vous sera accordé.